

La Région wallonne va protéger les “lanceurs d’alertes”

Le gouvernement wallon a adopté, jeudi, en première lecture, un cadre légal permettant de garantir la protection d’un membre du personnel qui signalerait un dysfonctionnement majeur au sein de son administration, a annoncé la ministre régionale de la Fonction publique, Alda Greoli (CDH).

Concrètement, le ministre compétent pourra désigner deux référents d’intégrité qui exerceront leur fonction de façon autonome, confidentielle et exempte de pression. Le fonctionnaire sera, lui, protégé contre toute mesure préjudiciable (licenciement, déplacement, nonaccès à une promotion, etc.), dès son information communiquée au référent. Un canal de signalement, externe cette fois, est également prévu via la création d’un Centre d’intégrité auprès du service de Médiation commun à la Région wallonne et à la Communauté française.